



État : 20.12.2024 ; version 1.05

Fiche technique du jeu d'indicateurs 9 Avifaune



Indicateur : • 9.1 Composition de l'avifaune

Impressum

Éditeur :

Office fédéral de l'environnement (OFEV) L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Auteurs :

Matthias Vögeli (Vogelwarte), Pierre Chanut (Vogelwarte), Martin Gruebler (Vogelwarte), Hans Schmid (Vogelwarte), Reto Spaar (Vogelwarte), Samuel Wechsler (Vogelwarte)

Accompagnement technique :

Groupe d'accompagnement niveau national : Ulrika Åberg (Eawag), Marco Baumann (TG), Simone Baumgartner (OFEV), Anna Belser (OFEV), Nanina Blank (AG), Arielle Cordonier (GE), Roger Dürrenmatt (SO), Claudia Eisenring (TG), Martin Huber-Gysi (OFEV), Lukas Hunzinger (Flussbau AG), Manuela Krähenbühl (ZH), Vinzenz Maurer (BE), Nathalie Menetrey (VD), Erik Olbrecht (GR), Eva Schager (NW), Lucie Sprecher (Eawag), Gregor Thomas (OFEV), Pascal Vonlanthen (Aquabios), Heiko Wehse (Hunziker Betatech), Christine Weber (Eawag), Hansjürg Wüthrich (BE)

Référence bibliographique : Office fédéral de l'environnement (éd.) 2019 : Jeu d'indicateurs 9 – Avifaune. Dans : Contrôle des effets des revitalisations de cours d'eau – Apprendre ensemble pour l'avenir. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne. Fiche technique 9, V1.05.

Rédaction : Lucie Sprecher, Christine Weber (Eawag)

Relecture de la version allemande : Evi Binderheim (Sponsolim Umweltconsulting)

Illustrations : Laurence Rickett (Firstbrand), Eliane Scharmin, Christine Weber (Eawag)

Image de couverture : Vinzenz Maurer (BE), Laurence Rickett (Firstbrand)

Traduction française : Service linguistique de l'OFEV

Téléchargement au format PDF :

<https://www.bafu.admin.ch/contrrole-des-effets-revit>

(il n'est pas possible de commander une version imprimée)

Cette publication est également disponible en allemand, italien et anglais.

© OFEV 2019

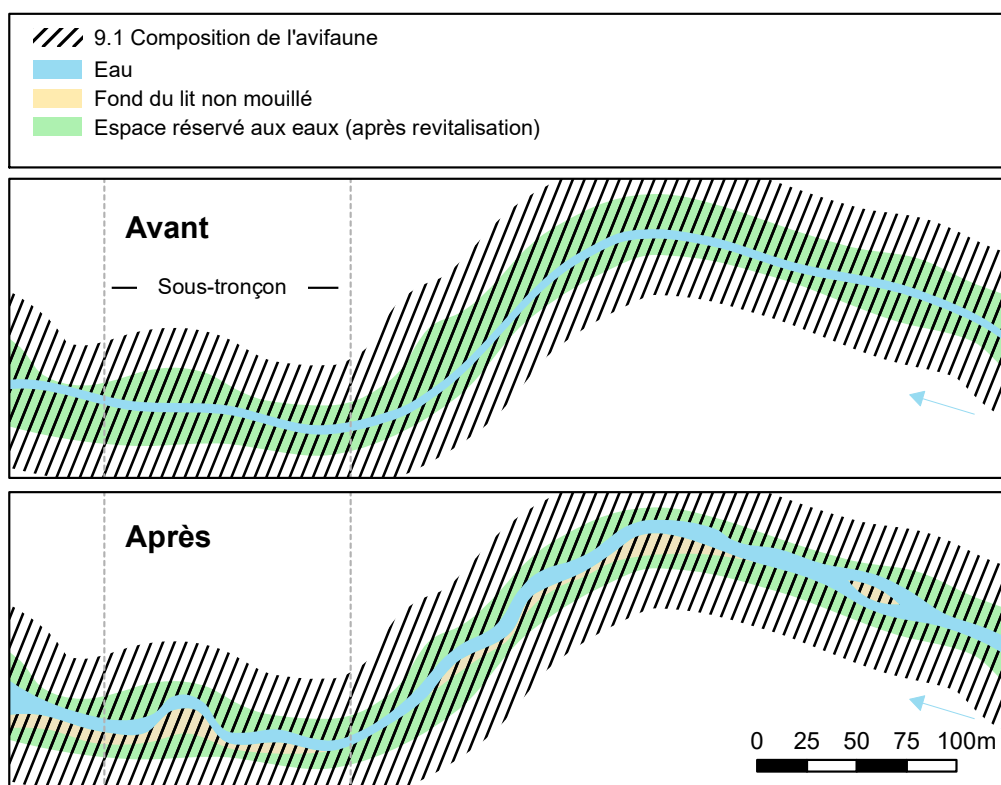
Ce document a été élaboré pour le contrôle des effets STANDARD sur l'ensemble de la Suisse pour les projets de revitalisation de cours d'eau et doit être utilisé conjointement avec le document « Contrôle des effets des revitalisations de cours d'eau – Apprendre ensemble pour l'avenir » (OFEV 2019). L'indicateur contenu dans ce jeu provient de différentes sources (p. ex. Station ornithologique suisse 2006, Knaus & Schmid 2014a) et a été partiellement adapté pour cette documentation pratique. Vous trouverez un aperçu des changements les plus importants dans la fiche 7.

Principe

Les zones riveraines et alluviales représentent une composante importante de l'écosystème fluvial. Plus le cours d'eau est proche de l'état naturel, meilleures sont la diversité et la qualité des habitats. La présence et la fréquence de nombreuses espèces d'oiseaux dépendent de ces zones, ces espèces devant disposer de suffisamment de lieux de nidification et de nourriture. Le jeu d'indicateurs 9 a pour objectif de cartographier les territoires d'oiseaux nicheurs et de déterminer le nombre et la fréquence des espèces cibles avant et après la revitalisation. Les espèces cibles désignent les espèces d'oiseaux qui doivent être conservées grâce aux mesures de revitalisation.

Paramètres	Trois aspects permettant d'évaluer la situation et l'évolution de l'avifaune sont étudiés : (i) nombre d'espèces et de territoires pour l'ensemble des oiseaux nicheurs (ii) nombre d'espèces et de territoires des espèces cibles définies, (iii) nombre d'espèces et de territoires des espèces de la liste rouge.
Champ d'application	Dans le cadre de l'état des lieux des oiseaux nicheurs, il convient de tenir compte de plusieurs recommandations concernant la taille minimale de la surface étudiée. Celle-ci dépend en effet de la problématique à résoudre. La surface doit être suffisamment importante pour que l'espèce cible la plus rare d'un projet de revitalisation puisse être présente (Glutz 1962, Robbins et al. 1989). Plus la surface étudiée sera étendue, plus les résultats seront probants. Pour un état des lieux dans le cadre d'un projet de revitalisation, il est recommandé de définir une surface d'étude minimale de 5 ha, p. ex. en prenant un tronçon de cours d'eau de 500 m de long min. Ce jeu d'indicateurs est sélectionnable pour les projets de grande taille et les projets individuels.
Particularités	Il convient de fixer les objectifs en termes d'habitats et de leur avifaune respective au début du projet de revitalisation. De même, les espèces cibles qui doivent être conservées grâce aux mesures de revitalisation doivent être définies.
Lieu du relevé	Tronçon de revitalisation, dans l'espace réservé aux eaux avec zone tampon (cf. fig. 9.1)
Période de réalisation du relevé et fréquence	Au moins trois recensements doivent être réalisés entre fin avril et fin juin, et en altitude – p. ex. en Engadine –, jusqu'à mi-juillet. De manière générale, il convient d'effectuer un relevé toutes les deux semaines. La première observation doit avoir lieu au plus tard à la mi-mai dans les régions de basse altitude.
Matériel et équipement	Matériel général (cf. fiche 8), jumelles, deux copies de cartes (une de rechange), liste des abréviations et des critères, appareil GPS, éventuellement lampe de poche

Figure 9.1 : Lieu du relevé de l'indicateur contenu dans le jeu d'indicateurs 9.



Déroulement du relevé de terrain

Le relevé s'effectue selon la méthode simplifiée de cartographie des territoires et comprend au moins trois recensements (Station ornithologique suisse 2006, Knaus & Schmid 2014a). Cette méthode est également utilisée pour la réalisation de l'Atlas des oiseaux nicheurs, le Monitoring des oiseaux nicheurs répandus et l'indicateur Z7 du Rapport méthodologique du MDB de la Confédération (Bureau de coordination du MBD 2014).

Les différentes étapes du relevé sont présentées ci-après, par ordre chronologique.

Étape	Description	Indicateur
Sélection des espèces cibles	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du projet, les espèces cibles qui doivent être conservées grâce aux mesures de revitalisation sont définies. Les espèces cibles recommandées, ainsi qu'un descriptif de leur répartition biogéographique, de l'étage altitudinal concerné et des exigences écologiques, sont indiquées dans les tab. 9.1 et 9.2, à la fin du présent document. <p>Critères possibles pour la sélection des espèces cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> Espèces typiques pour les écosystèmes des cours d'eau naturels ou proches de l'état naturel (y c. surfaces rudérales, mégaphorbiées, forêts alluviales de bois tendre, forêts alluviales de bois dur, surfaces d'eau ouvertes, plans d'eau) Espèces typiques d'un habitat spécifique ciblé par la revitalisation Espèces figurant sur la liste rouge Espèces prioritaires en termes de conservation des espèces 	9.1
Prise de contact avec la Station ornithologique suisse	<ul style="list-style-type: none"> La personne responsable de la cartographie se manifeste auprès de la Station ornithologique suisse au moins un mois avant les travaux sur le terrain (Roman Bühler, roman.buehler@vogelwarte.ch, 041 462 99 27) en indiquant les informations suivantes : <ol style="list-style-type: none"> Nom du cartographe (adresse e-mail du compte ornitho.ch). Il est possible d'indiquer plusieurs personnes. Le périmètre dans lequel se déroule la cartographie. Dans l'idéal : un fichier SIG du périmètre du projet de revitalisation avec zone tampon est envoyé en pièce jointe. <p>*Il est recommandé de définir et d'inclure dans les relevés une zone tampon d'une taille comprise entre 50 et 100 m autour du périmètre du projet. Dans le cadre de la délimitation des territoires, on détermine si un territoire donné se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre du projet.</p> La Station ornithologique suisse prépare parallèlement les travaux permettant la numérisation et l'analyse des données avec Terrimap Online (http://tmo.vogelwarte.ch/). La Station ornithologique suisse prend contact avec les cartographes et leur fournit des informations sur le déroulement des travaux sur le terrain : envoi des cartes de terrain au format papier (= cartes journalières), instructions Terrimap Online, instructions pour la cartographie et délimitation des territoires. 	9.1
Détermination du trajet du relevé	<ul style="list-style-type: none"> La personne responsable de la cartographie détermine le trajet entrepris pour le recensement. Ce trajet doit permettre d'effectuer des relevés sur les parties les plus importantes de la surface étudiée. Selon les conditions, le trajet après revitalisation devra être modifié. 	9.1
Relevé (= recensement)	<ul style="list-style-type: none"> Les trois recensements doivent être réalisés tôt le matin (cf. « Période de réalisation du relevé et fréquence », plus haut). Concernant les grands cours d'eau, il est possible que les deux rives ne puissent être couvertes en une matinée, rendant nécessaires deux recensements pour chaque moment. Le premier recensement doit être terminé au plus tard à la mi-mai dans les régions de basse altitude. Lors de chaque recensement, tous les oiseaux entendus ou aperçus dans un corridor d'écoute de 50 m de large sont répertoriés sur les cartes journalières mises à disposition par la Station ornithologique suisse¹. 	9.1

<p>Numérisation des relevés et délimitation des territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les cartes journalières dûment remplies sont copiées, scannées ou photographiées avec une qualité suffisante (copie de sécurité pour le cartographe). • La numérisation des cartes journalières est réalisée par les cartographes via Terrimap Online conformément aux instructions de la Station ornithologique suisse. • La Station ornithologique suisse contrôle les cartes journalières numérisées. La rectification des données, y compris la validation par la Station ornithologique, a lieu au plus tard à la fin de l'année (ou plus tôt sur demande). Une fois le contrôle terminé, les résultats (fichier ZIP avec cartes des espèces, données SIG et tableau des territoires), par ex. pour les rapports intermédiaires ou les facturations des bureaux d'écologies, peuvent être téléchargés dans Terrimap Online (symbole d'enregistrement dans l'affichage des territoires). 	<p>9.1</p>
<p>Données à rendre à la Confédération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À l'aide des résultats téléchargés directement depuis Terrimap Online (après contrôle par la Station ornithologique !), le formulaire de données du jeu d'indicateurs 9 peut être complété par la personne responsable de la cartographie. Ce formulaire est remis à la Confédération avec les résultats téléchargés de Terrimap Online (fichier ZIP complet) dans le cadre de la transmission des données relatives au contrôle des effets des revitalisations de cours d'eau. 	<p>9.1</p>

¹Précision concernant le relevé (de la Station ornithologique suisse 2006, cf. également Knaus & Schmid 2014a et b) : Lorsqu'au moins une des conditions suivantes est remplie (après trois recensements), on considère qu'il s'agit d'un territoire d'oiseau nicheur :

- preuve de nidification, c.-à-d. nid avec adulte couvant, œufs ou jeunes ou coquille d'œufs éclos ; adulte transportant de la nourriture pour les jeunes ou transportant les fientes ; oiseau adulte détournant l'attention ; jeune venant de s'envoler.
- individu affirmant le territoire (mâle chanteur ou paradant ; pour certaines espèces, p. ex. les pouillots : également cris d'alarme intenses à proximité du nid) ou enregistrement d'agressions intra-espèces entre des individus du même sexe durant un recensement.
- Enregistrement de deux individus groupés qui n'indiquent pas leur territoire. Ce critère cible précisément les espèces possédant un chant peu différencié ou discret, ou les espèces vivant sur les mêmes territoires telles que le panure à moustache, le gobemouche gris, la bergeronnette grise, le moineau friquet.

Évaluation des résultats par indicateur

Les approches d'évaluation présentées ci-dessous ont été nouvellement développées pour le contrôle des effets STANDARD et servent de guide. Elles seront révisées dans les années à venir, sur la base des expériences faites dans le cadre du contrôle des effets STANDARD. Il est difficile de déterminer un état de référence pour l'avifaune, car les modèles de répartition des oiseaux peuvent être influencés de manière décisive, en fonction des espèces, par les habitats autour du périmètre du projet, par les populations existantes et par d'autres facteurs temporels et spatiaux. C'est pourquoi l'évaluation se base sur les données existantes des projets de revitalisation.

Un fichier d'évaluation est disponible sur le site Internet de l'OFEV sous « Autres annexes ».

Différentes étapes de l'évaluation des données y sont automatisées.

<p>9.1 Avifaune</p>	<p>L'évaluation de l'indicateur est divisée en trois grandeurs : 1. diversité des espèces, 2. espèces cibles et 3. densité. La valeur de l'indicateur Avifaune résulte de la somme de ces trois grandeurs, calculée à partir des données brutes. L'évaluation est adaptée à toutes les régions biogéographiques et à tous les étages altitudinaux de Suisse où l'on dispose actuellement de données sur l'avifaune des projets de revitalisation (cf. tableau 9.1). Dès que des données seront disponibles au niveau alpin, l'évaluation sera adaptée.</p> <p><u>1. Diversité des espèces</u> Cette grandeur évalue la modification de la diversité des espèces dans l'habitat cours d'eau et tous les autres habitats (de transition) dans le périmètre du projet recensé. La diversité des espèces (c'est-à-dire le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs dans le périmètre du projet recensé) est évaluée en comparaison avec les données existantes sur le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs dans les projets de revitalisation. L'évaluation est linéaire et plus le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs est élevé, plus la valeur de cette grandeur est importante. La diversité des espèces est pondérée à 35% pour l'évaluation de l'indicateur « avifaune ».</p>
---------------------	--

	<p>2. Espèces cibles Cette grandeur évalue le changement des espèces cibles dans le périmètre du projet recensé. Les espèces cibles (c'est-à-dire le nombre d'espèces cibles nichant dans le périmètre du projet recensé) sont évaluées sur une échelle linéaire de 0 à max. nombre d'espèces cibles. Plus le nombre d'espèces cibles est élevé, plus la valeur de cette grandeur est importante. Les espèces cibles sont pondérées à 50% pour l'évaluation de l'indicateur « avifaune ».</p> <p>3. Densité Cette grandeur évalue le changement de la densité d'oiseaux nicheurs dans le périmètre du projet recensé. La densité (c'est-à-dire le nombre de territoires d'oiseaux nicheurs par hectare nichant dans le périmètre du projet recensé) est évaluée en comparaison avec les données existantes sur la densité d'oiseaux nicheurs dans les projets de revitalisation. L'évaluation est linéaire et plus la densité est élevée, plus la valeur de cette grandeur est élevée. La densité est pondérée à 15% pour l'évaluation de l'indicateur « avifaune ».</p>
--	--

Charge de travail

Tableau 9.3 : Estimation des ressources nécessaires (temps et personnel) pour le relevé et l'évaluation du jeu d'indicateurs 9. Les charges supplémentaires (p.ex. distance pour accéder à l'emplacement des travaux sur le terrain) ne sont pas incluses. Une estimation globale des coûts est disponible dans le tableau 2.1 de la fiche 2.

Étapes	Spécialistes		Aide	
	Personnes	Temps par pers. (h)	Personnes	Temps par pers. (h)
Préparation	1	2-3		
État des lieux grâce à une cartographie des oiseaux nicheurs	1	9-12		
Numérisation des relevés	1	2-3		
Total heures/pers. (p h)	13-18			

Remarques : Le temps requis pour la cartographie dépend de la densité d'oiseaux et de l'accessibilité du terrain concerné. Pour les surfaces d'étude riches en espèces situées en plaine, il faut compter entre 5 et 15 minutes par hectare, dans les milieux agricoles intensifs env. 2 minutes par hectare.

Informations complémentaires

- Données à rendre
- Formulaire de données du jeu d'indicateurs 9 : « CT_CodeProjet_RELEVE_Jeu9_V#.xls »
 - Fichier d'exportation (ZIP) de Terrimap Online (téléchargeable en cliquant sur le bouton d'enregistrement dans la vue des territoires de Terrimap Online). Renommer le fichier en "CT_CodeProjet_RELEVE_Jeu9_TMOdata".

Abréviations à remplacer (cf. fiche 5) :

- CT = Abréviation officielle du canton (p. ex. VD)
- CodeProjet = Code du projet
- RELEVE = Précise s'il s'agit d'un échantillonnage avant ou après la revitalisation. À remplacer donc par « AVANT », « APRES1 », « APRES2 » ou « APPROFONDI »
- V# = Remplacer le # par le n° de la version du formulaire de données

Annexes

Le formulaire de données et les autres aides peuvent être téléchargés sur : <https://www.bafu.admin.ch/contrôle-des-effets-revit>

Répertoire des modifications

Les changements pertinents depuis la dernière version sont mis en évidence en vert.

Date (mm/yy)	Version	Modification	Responsabilité
4/2020	1.02	Correction d'erreurs typographiques, petits ajustements conceptuels	Eawag
4/2020	1.02	Petits ajustements graphiques	Eawag
1/2023	1.03	Correction de fautes d'orthographe, ajout de l'équipe d'auteurs au moment de la première observation, adaptations et précisions conceptuelles, mise à jour de la Liste rouge	Eawag
3/2024	1.04	La personne de contact à la Station ornithologique est maintenant Roman Bühler	Eawag
12/2024	1.05	Complément avec nouvelle évaluation, adaptation du tableau 9.1.	Vogelwarte

Tableau 9.1 : Liste non exhaustive des espèces cibles possibles et de leur présence géographique (régions biogéographiques selon OFEV 2022) et étage altitudinal (selon ordre systématique). Les espèces des cours d'eau non aménagés (Spaar & Pfister, 2000) présentes presque exclusivement le long des cours d'eau naturels et proches de l'état naturel ou dont le centre de répartition se trouve dans ces zones sont en gras. Par ailleurs, les espèces fauvette des jardins, rossignol philomèle et loriot (espèces des forêts proches de l'état naturel faisant partie des écosystèmes des cours d'eau naturels ou proches de l'état naturel) ainsi que le harle bièvre et l'hirondelle de rivage figurent aussi dans ce tableau.

	Jura	Plateau	Versant nord des Alpes	Alpes centrales occidentales	Alpes centrales orientales	Versant sud des Alpes
Étage collinéen	- Harle bièvre - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Hirondelle de rivage - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Rossignol philomèle - Fauvette des jardins - Loriot	- Harle bièvre - Petit gravelot - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Hirondelle de rivage - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Rossignol philomèle - Fauvette des jardins - Loriot	- Harle bièvre - Petit gravelot - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Hirondelle de rivage - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Rossignol philomèle - Fauvette des jardins - Loriot	- Harle bièvre - Petit gravelot - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Rossignol philomèle - Fauvette des jardins - Loriot	- Harle bièvre - Petit gravelot - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Rossignol philomèle - Fauvette des jardins - Loriot	- Harle bièvre - Petit gravelot - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Rossignol philomèle - Fauvette des jardins - Loriot
Étage montagnard	- Harle bièvre - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Fauvette des jardins - Loriot	- Harle bièvre - Petit gravelot - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Fauvette des jardins - Loriot	- Harle bièvre - Petit gravelot - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Fauvette des jardins - Loriot	- Harle bièvre - Petit gravelot - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Fauvette des jardins - Loriot	- Harle bièvre - Petit gravelot - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Fauvette des jardins - Loriot	- Harle bièvre - Petit gravelot - Chevalier guignette - Martin-pêcheur - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Fauvette des jardins - Loriot
Étage subalpin			- Petit gravelot - Chevalier guignette - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Fauvette des jardins	- Petit gravelot - Chevalier guignette - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Fauvette des jardins	- Petit gravelot - Chevalier guignette - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Fauvette des jardins	- Petit gravelot - Chevalier guignette - Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur - Fauvette des jardins
Étage alpin			- Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur	- Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur	- Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur	- Bergeronnette des ruisseaux - Cincle plongeur

Tableau 1: Jura (collinéen): 9 espèces cibles

Tableau 2: Plateau, Versant nord des Alpes (collinéen): 10 espèces cibles

Tableau 3: Alpes centrales occidentales, Alpes centrales orientales, Versant sud des Alpes (collinéen): 9 espèces cibles

Tableau 4: Jura (montagnard): 7 espèces cibles

Tableau 5: Plateau, Versant nord des Alpes, Alpes centrales occidentales, Alpes centrales orientales, Versant sud des Alpes (montagnard): 8 espèces cibles

Tableau 6: Subalpin: 6 espèces cibles

Tableau 9.2 : Caractérisation écologique des espèces cibles des écosystèmes des cours d'eau naturels et proches de l'état naturel recommandées (selon ordre systématique). Les espèces présentes presque exclusivement le long des cours d'eau naturels et proches de l'état naturel ou dont le centre de répartition se trouve dans ces zones sont en gras. Des informations détaillées sur les différentes espèces sont disponibles à l'adresse <https://www.vogelwarte.ch/fr/oiseaux/les-oiseaux-de-suisse/>. * La liste des espèces prioritaires au niveau national seront bientôt révisées.

Espèce	Signes caractéristiques de la présence des structures d'habitat	Habitat (classification selon Delarze et al. 2015)	Taille privilégiée du cours d'eau (petit, moyen, grand)	Statut liste rouge, état 2021	Espèce prioritaire au niveau national, état 2017*
Harle bièvre	Cavités d'arbres, infractuosités rocheuses (sites de nidification)	1, 1.1, 1.2, 3, 3.4, 6, 9, 9.2	Moyens, grands	Potentiellement menacé (NT)	Priorité 2
Petit gravelot	Îles et rives de graviers, de sable et de limon à végétation clairsemée	1, 1.2, 3, 3.2	Moyens, grands	En danger (EN)	Priorité 1
Chevalier guignette	Bancs de graviers, de sable et de limon avec une quantité importante de matériaux fins et de végétation pionnière	1, 1.2, 2, 2.0, 2.1, 5, 5.3, 6, 6.1	Moyens, grands	En danger (EN)	Priorité 1
Martin-pêcheur	Offre riche en perchoirs, rive verticale érodée par le cours d'eau	1, 1.1, 1.2, 2, 2.1, 3, 3.2, 6, 6.1	Petits, moyens, grands	Vulnérable (VU)	Priorité 1
Hirondelle de rivage	Parois de sable / de graviers	2, 2.0, 3, 3.2	Moyens, grands	En danger (EN)	Priorité 1
Bergeronnette des ruisseaux	Cours d'eau possédant une rive de gravier ou de cailloux	1, 1.1, 1.2, 2, 2.0, 2.1, 3, 3.2, 5, 5.1, 5.3, 6, 6.1, 6.3, 9, 9.2	Petits, moyens, grands	Non menacé (LC)	-
Cincle plongeur	Cours d'eau de tous types avec eau relativement propre, possibilités de nidification directement au-dessus de l'eau ou derrière des chutes d'eau	1, 1.1, 1.2	Petits, moyens, grands	Non menacé (LC)	Priorité 3
Rosignol philomèle	Forêt buissonnante dense et étendue	5, 5.3, 6, 6.1, 6.3	Petits, moyens, grands	Non menacé (LC)	Priorité 2
Fauvette des jardins	Forêt buissonnante et dense, essentiellement zones humides	5, 5.3, 6, 6.1, 6.2, 6.3	Petits, moyens, grands	Vulnérable (VU)	Priorité 2
Loriot	Forêt de feuillus structurée et clairsemée avec quelques arbres hauts	6, 6.1, 6.2, 6.3	Moyens, grands	Non menacé (LC)	-